

## [Texte]

In my address at Windsor last year, I dealt with this issue specifically. While there have been some improvements over the past year in the treatment of human rights in some countries, there have been fewer in others and deterioration in still others. Therefore, I think my words on this subject at that time are worth repeating, if I may quote briefly from that address:

In speaking of Latin America today, I have concentrated, deliberately, on the positive aspects and possibilities in our relations. I considered that both desirable and appropriate for this occasion. But there must be no misunderstanding. Canada has a long, proud record of concern for human rights. We are no less troubled today than yesterday with human rights abuses in the world wherever they occur, including Latin America. Such abuses affect us profoundly; and they cannot fail to have an adverse impact on the tone and substance of our bilateral relations. This should not surprise anyone—it flows from the nature of Canadian society and the traditional Canadian respect for the rights of the individual person; and it has been reflected over the years in our efforts to help improve the human condition, through development assistance, the expansion of the rule of law and support for fundamental democratic principles.

As far as Latin America is concerned, I want our friends there to appreciate that respect on their part for human rights is bound to enhance the context within which our relations are conducted, whereas violations, and particularly flagrant violation, of individual rights cannot leave us indifferent. How far Canada can and should go in making its views known is a question to be considered in each case. Our aim in Latin America, and elsewhere, must be to contribute to a genuine improvement in human rights, by private or public means, or both. We should not, however, make public declarations for their own sake, or without regard for their effectiveness in achieving the results we desire. This is an important consideration I intend to keep very much in mind as I examine specific cases in the months ahead.

I should like to add that, on every occasion since that time during the past year where my colleagues and I have talked with government representatives from countries in this region, as a matter of policy, we have raised human rights considerations as well as trade and commercial matters where they were relevant. And that is a policy that we intend to continue.

Monsieur le président, la formation du sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles ne saurait venir à un moment plus propice, car le Canada a négligé pendant trop longtemps cette région. J'ai expliqué les mesures que met en œuvre le gouvernement pour

## [Traduction]

pation pour le gouvernement et bon nombre de Canadiens.

Dans la déclaration que j'ai prononcée à Windsor l'an dernier, je me suis penché tout particulièrement sur ce problème; et, si nous avons pu constater dans certains pays une amélioration à cet égard au cours de la dernière année, les progrès ont été moins notables dans d'autres pays et la situation s'est même détériorée dans d'autres encore. Voilà pourquoi il me semble approprié de reprendre les propos que j'ai alors tenus sur ce sujet.

J'ai choisi aujourd'hui d'accentuer les aspects positifs de nos relations avec l'Amérique latine ainsi que les possibilités qu'elles recèlent. J'ai jugé qu'il était à la fois désirable et approprié d'agir ainsi, mais il ne doit pas subsister de malentendu. Depuis longtemps le Canada se fait un point d'honneur de défendre les droits de l'homme. Aujourd'hui, autant qu'hier nous sommes préoccupés par les violations de ces droits, qu'elles soient perpétrées en Amérique latine ou ailleurs dans le monde. De tels abus nous touchent profondément et ne peuvent manquer d'altérer le ton et la substance de nos relations bilatérales. Personne ne devrait s'étonner de cette réaction car elle procède de la nature même de la société canadienne et du respect traditionnel qu'on y retrouve pour les droits individuels. Nos convictions à cet égard nous ont d'ailleurs amenés au cours des années à œuvrer à l'amélioration de la condition humaine par le biais de l'aide au développement, de la promotion de la règle du droit et du soutien des principes démocratiques fondamentaux.

Je voudrais que nos amis d'Amérique latine comprennent que le respect qu'ils accordent aux droits de la personne ne peut qu'assainir le climat dans lequel sont menées nos relations, alors que des violations—et particulièrement des violations flagrantes—ne peuvent nous laisser indifférents. Jusqu'où le Canada peut-il et doit-il aller pour faire connaître ses vues? Chaque cas appelle une réponse particulière. En Amérique latine et ailleurs, nous devons avoir pour objectif de contribuer à une amélioration véritable de la situation au chapitre des droits de la personne et ce, en recourant soit à des initiatives privées ou publiques, soit aux deux. Dans cette optique, il faut donc, avant de faire une déclaration publique, jauger dans quelle mesure cette dernière permettra d'atteindre les résultats recherchés. C'est là une règle importante que j'entends suivre rigoureusement dans l'examen des cas qui me seront soumis dans les mois à venir.

J'ajouterai que, chaque fois que mes collègues et moi-même avons des entretiens avec les représentants des gouvernements de cette région, nous avons pour politique de soulever des considérations liées aux droits de la personne ainsi que des questions d'ordre commercial, là où il est pertinent de le faire.

Mr. Chairman, the formation of this Sub-Committee to study Canada's relations with Latin America and the Caribbean could not have come at a more appropriate time because it is an area that Canada has neglected for too long. I have explained what the Government is doing to rectify this situa-